

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 28 octobre 2010

■ Débat d'Orientation Budgétaire pour 2011

Le Comité syndical adopte les lignes suivantes pour préparer le Budget Primitif.

A – Investissement

Les crédits de paiement d'investissement pour 2011 s'élèveront à 251 M€ environ, soit 103,5 M€ pour le Plan de Mandat 2002 (41%), 72,8 M€ pour le Plan de Mandat actuel (29%) et 74,7 M€ d'équipements récurrents (30%).

Pour les deux principaux ratios de gestion, il ressort de cette prévision que le montant de frais financiers représenterait 9,6% des recettes de gestion environ et que le ratio « encours de dette / épargne brute » approcherait 9,5 ans l'année prochaine. La dette sera voisine de 1.313 M€, contre près de 1.214 M€ à la fin de cette année.

B – Fonctionnement

La section de Fonctionnement prendra en compte :

- ⇒ le Versement Transport à un taux de 1,75% ;
- ⇒ la contribution des collectivités indexée sur l'hypothèse retenue d'un taux d'inflation statutaire moyen pour 2010 de 1,6% ;
- ⇒ la maîtrise du déficit d'exploitation des réseaux avec :
l'application stricte de la convention d'exploitation ;
une grande vigilance sur le niveau de l'offre ;
une indexation globale des charges à 2,5 % (gazole, charges sociales) ;
la meilleure adaptation tarifaire possible pour couvrir la hausse des charges et les impacts des tarifications sociales.

■ Exercice budgétaire 2010 – Décision modificative n° 2

Le Comité syndical approuve la décision modificative qui abaisse les crédits budgétaires tant en dépenses qu'en recettes, toutes sections confondues, de 13.548 K€. Ce montant se décompose en :

- opérations réelles qui correspondent à des flux de trésorerie : -33.271 K€
- opérations pour ordre relatives à des écritures comptables : + 19.723 K€

Les crédits budgétaires 2010 sont donc portés globalement en dépenses et en recettes à :

606.983 K€ hors taxes en section d'exploitation,

519.509 K€ hors taxes en section d'investissement.

■ Evolution tarifaire pour 2011

Dans le cadre de la construction du plan de mandat, il a été retenu une hypothèse de progression annuelle des tarifs égale à la hausse de l'inflation attendue, soit 2% en 2011.

Le Comité syndical approuve la politique d'évolution tarifaire pour l'année 2011, incluant les principes suivants :

- **Pas d'augmentation du ticket unité, pour la troisième année consécutive et des tarifs sociaux**
- **Fluidité d'accès aux bus, régularité des lignes et sécurité des conducteurs** : création au 1^{er} janvier 2011 d'un ticket unité spécifique vendu à bord des bus au prix de 2€, valable pour un déplacement, correspondances autorisées dans la limite d'une heure, retour interdit, ainsi que le retrait du ticket Liberté 2 heures des titres vendus à bord des véhicules,
- **Simplification de la gamme tarifaire** : suppression de la limite horaire du ticket Liberté 2 heures, et de l'obligation d'inscrire son nom sur les tickets Liberté au 1^{er} janvier 2011,
- **Equité tarifaire** : suppression la tarification spécifique « navette » sur la ligne 91 et mise en œuvre de l'amélioration de l'offre prévue au projet Atobus sur cette ligne au 1^{er} janvier 2011,
- **Donner le réflexe « transports » en commun aux usagers des TGV** : vente de tickets TCL dans la voiture bar des TGV à destination de Lyon, au tarif majoré de 20 centimes par ticket,
- augmentation au 1^{er} janvier 2011 du tarif du titre « TCL PASS » à 2,50€ par jour et par personne, et à 1,80€ par jour et par personne pour les moins de 18 ans.

La grille tarifaire ci-dessous, présente les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 (*au 1^{er} septembre 2011 pour les titres PASS Scolaire*), le niveau de réduction correspondant et la variation par rapport à 2010.

Titres TCL	Tarif 2010	Tarif 2011	Hausse tarifaire	Variation	Réduction	
					Objectif	2011
Ticket unité	1,60 €	1,60 €	0,00 €	0,0%		
Ticket unité vendu à bord	1,60 €	2,00 €	0,40 €	25,0%		
Ticket Liberté 2h / Soirée	2,40 €	2,50 €	0,10 €	4,2%	25%	22%
Ticket Liberté Jour	4,70 €	4,80 €	0,10 €	4,2%	25%	25%
Carte Hebdomadaire	15,80 €	16,20 €	0,40 €	2,5%	25%	28%
Carnet de 10	13,70 €	14,00 €	0,30 €	2,2%	15%	13%
Carnet étudiant	11,90 €	12,20 €	0,30 €	2,5%	30%	24%
Carnet famille nombreuse	9,40 €	9,70 €	0,30 €	3,2%	30%	39%
Pass Partout	50,00 €	51,20 €	1,20 €	2,4%		
City Pass	48,00 €	49,10 €	1,10 €	2,3%	15%	12%
Campus	25,00 €	25,60 €	0,60 €	2,4%	50%	50%
Pass Jeunes	35,60 €	36,30 €	0,70 €	2,0%	30%	29%
Cigogne	35,60 €	36,30 €	0,70 €	2,0%	30%	29%

Age d'Or	35,60 €	36,30 €	0,70 €	2,0%	30%	29%
Age d'Or Couples	16,80 €	17,30 €	0,50 €	3,0%	65%	66%
Pass 2 Partout	8,40 €	8,40 €	0,00 €	0,0%	82,50%	83%
Pass Partout S	16,80 €	16,80 €	0,00 €	0,0%	65%	66%
Pass Scolaire annuel PT	18,70 €	19,10 €	0,40 €	2,1%	65%	63%
Pass Scolaire annuel TR	9,00 €	9,00 €	0,00 €	0,0%	80%	82%
Pass Scolaire mensuel PT	22,10 €	22,60 €	0,50 €	2,3%	55%	56%
Pass Scolaire mensuel TR	15,00 €	15,00 €	0,00 €	0,0%	65%	70%
Senior Advantage mensuel	5,00 €	5,50 €	0,50 €	10,0%	88%	90%
TCL Pass	2,00 €	2,50 €	0,50 €	25%		
TCL Pass réduit	1,40 €	1,80 €	0,40 €	28,6%		
Espace TCL annuel	5,20 €	5,30 €	0,10 €	2,0%		
Ticket unité navette	1,20 €	1,20 €	0,00 €	0,0%		
Ticket de groupe	1,20 €	1,20 €	0,00 €	0,0%		
Relais Pass	10,20 €	10,40 €	0,20 €	2,0%		

■ Plan de déplacements d'entreprise avec la Délégation régionale d'EDF

Le comité syndical approuve une convention de plan de déplacements d'entreprise avec la délégation régionale d'EDF à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 4 ans, sur la base de la tarification « City pass PDE 50% », soit 21,90€ à la charge du salarié ; 21,90€ à la charge de l'employeur et une participation du SYTRAL de 4,20€ par abonnement et par mois.

■ Plan de déplacements d'Administration avec la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Le comité syndical approuve une convention de plan de déplacements d'administration avec la Ville de Lyon et l'avenant n°1 à la convention 2009/694 avec le CCAS de la Ville de Lyon. Ainsi, à compter du 1^{er} décembre 2010, les agents de la Ville de Lyon et du CCAS seront prélevés sur leur compte du montant du City Pass professionnel 43,90€ (soit 48€ - 4,20€ correspondant à la participation SYTRAL aux abonnements PDE).

L'employeur remboursera le montant de sa participation (soit 21,90€ par mois et par abonnement) sur la feuille de paye des agents.

■ Désignation du représentant du SYTRAL et de son suppléant au Conseil d'administration de Lyon Tourisme et Congrès

Lyon Tourisme et Congrès, association loi 1901, a pour mission de promouvoir la destination « Lyon » en développant les activités touristiques d'affaires et de loisirs en France et à l'international.

Le SYTRAL, autorité organisatrice des transports urbains, étant concerné par l'activité et les missions développées par Lyon Tourisme et Congrès (*accueil et orientation des visiteurs, etc...*), ce dernier lui a proposé d'être représenté avec voix délibérative au sein de son conseil d'administration.

Le comité syndical approuve la désignation de Bernard RIVALTA, comme représentant titulaire du SYTRAL au sein du conseil d'administration de Lyon Tourisme et Congrès et Gilles VESCO comme représentant suppléant.

■ Refonte du « Contrat Local de Sécurité Transport » en « Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Transports »

Un « Contrat Local de Sécurité pour les transports urbains de l'agglomération lyonnaise » a été signé le 22 novembre 2002 entre le Préfecture de la Région Rhône-Alpes et du Département du Rhône, le Parquet du Procureur de la République de Lyon, l'Académie de Lyon, Keolis Lyon et le SYTRAL.

Aujourd'hui, afin de garantir de manière optimale la sécurité des personnes et des biens sur son réseau et de renforcer la qualité du service public, le SYTRAL souhaite rénover sa politique de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité.

Ainsi, en conformité avec les orientations fixées par la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, et en réponse aux prescriptions du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, le comité syndical approuve la nouvelle « Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance Transports » en lieu et place de l'ancien « Contrat Local de Sécurité Transport ».

Ce nouveau dispositif, d'une durée de 3 ans, présente le programme d'actions suivant : « partenariat avec les polices et la gendarmerie nationale », « amélioration du trafic de surface », « renforcement de la lutte contre la fraude », « prévention de la délinquance », « justice », « travail territorial sur la zone Part Dieu » et « communication ».

■ Ligne de tramway T1 : approbation du dossier d'enquête publique préalable, du dossier d'enquête parcellaire et du dossier d'autorisation de la loi sur l'eau.

Le comité syndical approuve les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire pour le projet du prolongement de la ligne de tramway T1 / Montrochet-Debourg et autorise le président à saisir Monsieur le Préfet en vue de l'organisation de ces deux enquêtes conjointes.

Le Comité syndical approuve également le dossier « loi sur l'eau » puisque cette opération intègre la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le Rhône, caractérisé notamment par la présence d'une pile principale dans le fleuve.